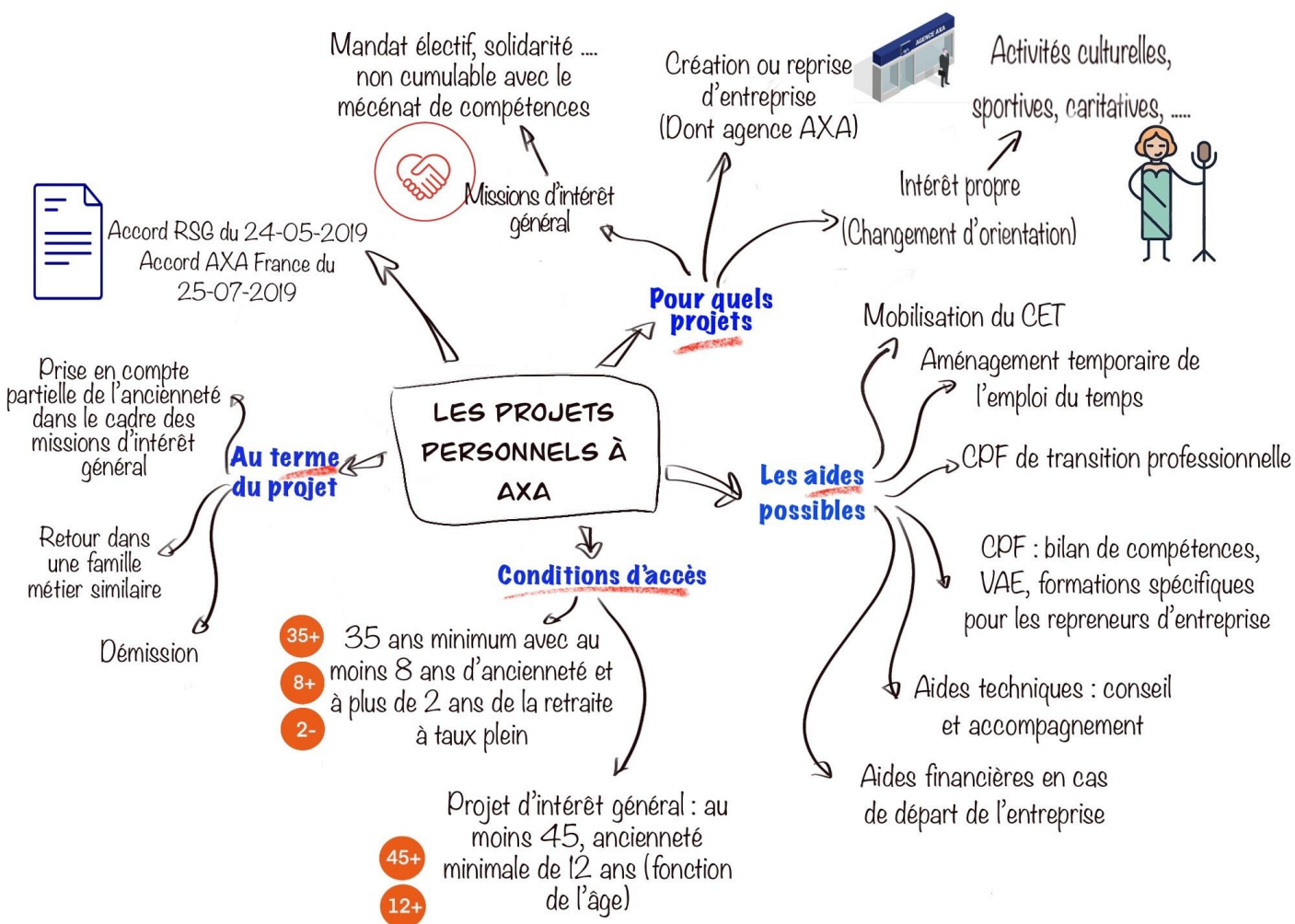


**De quoi parle t'on ?** Il s'agit d'un accord négocié au niveau du groupe AXA en France et qui est décliné pour AXA France. Sont concernés les salariés qui **projetent de s'engager dans un projet d'intérêt propre** visant un **changement d'orientation professionnelle** ou dans une **mission d'intérêt général**.

**L'UDPA-UNSA** est signataire de l'accord, **n'hésitez pas à nous contacter** pour plus de renseignements.



### L'ESSENTIEL DES DISPOSITIONS

### L'ANALYSE DE L'UDPA

L'UDPA estime que cet accord peut être un bon levier pour mettre au point son projet de création d'entreprise.

L'UDPA vous rappelle que certaines régions multiplient les aides à destination des porteurs de projet de création d'entreprise : aides financières à l'implantation et à l'embauche, aide matérielle via des locaux, accompagnement par des professionnels...

Si pour certaines, il existe un dispositif global qui mutualise les ressources du Conseil Régional, des CCI, des pépinières d'entreprises et qui offre un accompagnement personnalisé, dans d'autres régions, il vous faudra frapper à la porte de chacun de ses organismes.

L'UDPA vous rappelle qu'il existe aussi depuis 2013 un **congé de mobilité volontaire sécurisée**, appelé aussi mobilité externe, qui permet au salarié **d'exercer une activité dans une autre entreprise** tout en gardant la possibilité, pendant une certaine durée, de revenir dans son entreprise d'origine (article L.1222-12 du code du travail).

Le bilan de la précédente version de l'accord au niveau RSG montre que ce dispositif est **peu utilisé**.

Il y a eu seulement **26 projets**, en majorité à AXA France :

- 22 projets concernaient la création d'entreprise dont une reprise d'agence,
- 4 étaient d'intérêt propre.

Cela a concerné :

- 14 femmes et 12 hommes,
- 19 PA, 6 PC et un inspecteur.

Pour aller plus loin :

« Souvent, ceux qui "ratent" leur reconversion sont ceux qui sont partis trop vite, nous dit Elodie Chevallier, chercheuse et auteure d'une thèse sur le sujet. Ils n'ont pas pris suffisamment le temps de voir ce que leur projet impliquait vraiment, sur leurs revenus, leur vie familiale. »

(<https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/9890>)



# Libres ensemble

## LA MARQUE AUTONOME

**Vous avez des questions, contactez vos délégués UDPA**

Christophe BEZAULT	54 14 23	Anne Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Yann LE BELLER	06 72 47 06 38	René-Hubert PURSEIGLE	54 14 96
Patricia DUMAS	51 06 92	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Giulia SCHUMACHER	54 45 29
Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Marie Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Moussa TOURE	51 17 32